

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la réunion du 18 février 2022 le conseil municipal de la commune de Neurey-lès-La Demie :

- **Accepte** à l'unanimité de vendre des fonds de coupes pour un montant de 50.00 € à Monsieur Mickaël BAUGEY, 50.00 € à Madame Pauline VALETTE, 50.00 € à Monsieur Philippe JASSEY.

- **Approuve et autorise à l'unanimité** le choix de l'entreprise ROGER MARTIN comme attributaire du marché relatif au renouvellement de l'interconnexion AEP entre Quincey et Neurey-Lès-La Demie pour un montant de 335 710.00 € HT soit 402 852.00 € TTC.

- **Approuve** à l'unanimité les modalités de révision des attributions de compensation telles que résultant de la délibération du conseil communautaire en date du 10 février 2022,

- **Approuve** à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la commune de Neurey-lès-La Demie à compter de 2022, soit 33 227.08 €

- **Mandate** à l'unanimité le maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Neurey-lès-La Demie Le 24/02/2022

Le Maire, Sabrina FLEUROT

